

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 23 à la CAPD du 28 mai 2019

Ces dernières années, la DSDEN a connu de nombreuses restructurations. Sous couvert de mutualisations des services académiques qui devaient prétendument permettre l'amélioration du service rendu, le nombre d'agents exerçant dans les locaux de la DSDEN 23 a fortement diminué. Ces mutualisations ont accentué un turn-over déjà fort des personnels auquel s'ajoute un recours accru à des personnels contractuels.

Ainsi, le pôle AESH aura connu, en l'espace de 3 ans, 3 personnels qui auront eu à assumer la charge de la gestion des personnels les plus précaires du département. Chacun héritant de l'ensemble des dossiers laissés en l'état après un tuilage réduit. La pleine prise en main des fonctions n'a jamais été possible, d'autant plus qu'aucune fiche de procédures n'a été produite contrairement aux préconisations du CHSCTA.

Dans ces conditions, la pagaille constatée en début d'année (manque d'AESH pour effectuer tous les accompagnements, AESH faisant la rentrée sans contrat de travail, contrat faisant état de durée de fonction erronée ...) était inévitable.

A la DIPER, là où 7 agents travaillaient encore à la rentrée 2015, on ne compte plus cette année que 4 agents. La gestion collective des personnels du premier degré est passée dans le même temps de 3 agents en 2015 à 1 seul cette année. Les mutualisations et restructuration successives ont conduit au cloisonnement des tâches à accomplir ainsi qu'au manque de lisibilité sur le travail produit. Ainsi, alors que des nouveautés s'imposaient dans la gestion collective des personnels (promotions accélérées, nouvelle modalité d'organisation du mouvement départemental, prélèvement à la source ...), les dysfonctionnements constatés étaient prévisibles dans ce contexte d'instabilité et de manque de formation.

Si ces restructurations associées à un management des personnels contestable et contesté (absence de fiches de postes, tuilage et formations insuffisants...) impactent lourdement l'organisation du Service Public d'Éducation, elles dégradent aussi les conditions de travail des agents de la DSDEN qui travaillent seul dans leur champ, souvent sans fiche de procédure.

Le SNUipp-FSU 23 s'interroge sur les logiques qui conduisent à faire de tels choix ?

Les dysfonctionnements ne seraient-ils pas organisés pour mieux justifier le transfert des services de la DSDEN 23 à Limoges ? Pour le SNUipp-FSU23, les personnels ne doivent ni servir de variable d'ajustement ni être les victimes collatérales de choix non assumés.

Le SNUipp-FSU 23 dénonce ces choix politiques dont la seule ambition est la rationalisation des coûts.

La réorganisation des services de l'Éducation Nationale à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine n'augure rien de bon sinon un éloignement accru et une dégradation du service rendu pour les usagers : ici, le pôle paie, là, le pôle gestion des personnels ou encore ailleurs le pôle frais de déplacement ... On a, en effet, pu constater les problèmes occasionnés par le transfert du service paie à Limoges (trop perçus, gestion déshumanisée, erreurs sur l'indemnitaire, inaccessibilité des services) ou encore le transfert du service « frais de déplacement » (ordre de mission non créé, indemnités dues remises en causes, délais de paiement ...)

Le SNUipp-FSU23 rappelle les vives inquiétudes, notamment dans le contexte d'instabilité et de turn-over décrit, nourries par la loi de Réforme de la Fonction Publique. Cette dernière prévoit notamment de vider les CAP de leurs attributions. Elles seraient ainsi privées de l'expertise des représentants du personnel. La préparation du mouvement intra-départemental apporte la confirmation que cette expertise ferait cruellement défaut aux DSDEN. Dans notre département le mouvement intra-départemental n'aurait pas été possible sans l'aide des représentants des personnels. Nous réaffirmons, de fait, notre attachement aux CAP et à leurs attributions et notre opposition à la loi de transformation de la Fonction Publique.

Le SNUipp-FSU 23, à l'opposé de ces choix politiques, réaffirme son attachement à une DSDEN de plein exercice en Creuse, synonyme de gestion de proximité et de qualité avec des services dotés de personnels formés et en nombre suffisant. Le SNUipp-FSU 23 apporte ici tout son soutien à tous les personnels de la DSDEN 23 dont il salue l'engagement quotidien pour garantir un service rendu de qualité malgré les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles ils exercent.

A Guéret, le 28 mai 2019